

Aux présidentes et présidents ainsi qu'aux
directrices et directeurs des membres de Swiss Olympic
(fédérations sportives nationales et organisations partenaires)

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 31 359 71 11
Fax +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Ittigen, 1er juillet 2020

Chères présidentes et chers présidents
Chères directrices, chers directeurs,

Nous aimerions tout d'abord vous remercier chaleureusement pour la bonne et très constructive collaboration, en particulier pendant ces derniers mois. Nous avons tous été fortement touchés par la crise du COVID-19, dans notre vie tant privée que professionnelle, et avons dû gérer une situation complètement inattendue. L'avenir est incertain et donc source de beaucoup de questionnements et d'inquiétudes. Il est ainsi bon de savoir que le sport suisse fonctionne bien et qu'il cherche – et trouve – des solutions globales, même en ces jours difficiles. Peu importe ce qui nous attend, nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pourrions le surmonter.

Comme annoncé déjà plusieurs fois, la Confédération a édicté des mesures de stabilisation en faveur du sport suisse. Ces mesures de stabilisation d'environ CHF 95 millions pour l'année 2020 ont déjà été approuvées par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Les mesures de stabilisation à hauteur de CHF 100 millions pour l'année 2021 doivent encore être adoptées par les Chambres fédérales dans le cadre du processus budgétaire ordinaire lors de la session d'hiver.

Lors de sa séance du 30 juin 2020, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a arrêté ou pris connaissance des documents suivants, qui se trouvent tous en annexe et également sur notre site Internet sous « Focus Coronavirus » / « Mesures de stabilisation » :

- Convention de prestations OFSPO – Swiss Olympic pour 2020
- Convention de prestations standard Swiss Olympic – fédération pour 2020
- Lignes directrices pour l'élaboration du concept de stabilisation
- Modèle pour Synthèse de gestion du concept de stabilisation
- Rapport sur le concept de stabilisation
- Proposition pour le formulaire «Evaluation COVID-19 dommages des organisations»
- Proposition pour la convention entre la fédération et le bénéficiaire
- Liste avec les valeurs indicatives des montants des contributions par fédération ou par bénéficiaire
- Questions and Answers (Q+A) – ce document sera complété au fur et à mesure sur le site Internet de Swiss Olympic

Les fédérations sont désormais invitées à élaborer un concept de stabilisation conformément aux consignes du guide. Points importants : La convention de prestations qui en résulte entre Swiss

Olympic et une fédération s'applique pour l'année 2020. Concernant la convention de prestations pour l'année 2021, les fédérations actualiseront leurs concepts de stabilisation à la fin du mois de janvier 2021 et les feront valider par Swiss Olympic – dans la mesure où les Chambres fédérales approuvent pour 2021 les 100 millions mentionnés ci-dessus.

Nous sommes conscients que cela représente beaucoup de travail et que le fait que cela tombe en plein milieu des vacances d'été n'est pas idéal, mais la situation actuelle l'exige. Swiss Olympic et ses collaborateurs vous soutiendront volontiers. Vous pouvez envoyer vos questions générales à l'adresse coronavirus@swissolympic.ch. Pour les questions spécifiques, nous avons défini les interlocuteurs suivants :

- Questions relatives au sport de performance : le conseiller ou la conseillère de fédération correspondant ou correspondante
- Questions relatives au sport de masse : Rafael Meier et Corina Wilhelm
- Questions relatives à l'organisation et aux finances : Marc Hügli, Daniel Schlapbach et Marc Müller

Vous trouverez les coordonnées de nos collaborateurs sur notre site [Internet](#).

Vous aurez sûrement beaucoup de questions. Nous vous prions donc de commencer par lire tous les documents, et en particulier la convention de prestations et le « Q+A ». Ces documents devraient répondre à la plupart de vos questions. Si des questions persistent, veuillez les lister avant de nous contacter.

Les conditions-cadres principales relatives au concept de stabilisation sont (liste non exhaustive) :

- Pour être éligibles à une aide financière, les organisations sportives doivent consacrer la majeure partie de leur activité à la réalisation des objectifs de la Loi fédérale sur l'encouragement du sport au sens de l'art. 1 LESp et dès lors jouer un rôle important dans la structure de promotion des sports.
- La fédération définit les organisations qui sont d'importance structurelle dans son ou ses sports, même en dehors de ses propres structures ! Peuvent être d'importance structurelle :
 - Les fédérations, clubs et organisations semblables
 - Les centres d'entraînement dédiés à la promotion de la relève
 - Les centres de performance
 - Les manifestations en lien avec le sport de performance et le sport de masse en Suisse
 - Les manifestations internationales en lien avec le sport de performance et le sport de masse
- Un lien de causalité entre les dommages allégués et la pandémie de COVID-19 doit être établi. L'aide financière octroyée ne peut dépasser le montant des dommages prouvés. Chaque bénéficiaire d'aides financières COVID-19 doit pouvoir rendre compte à tout moment vis-à-vis de Swiss Olympic, de l'OFSPD et/ou du Contrôle fédéral des finances des dommages et de l'utilisation faite des aides obtenues.
- Aucun argent ne sera versé sans concept de stabilisation approuvé par Swiss Olympic ni convention de prestations signée. Les fédérations qui reçoivent moins de CHF 200 000 par an peuvent, dans le cadre d'une procédure simplifiée, soumettre seulement la « Synthèse de gestion du concept de stabilisation » (voir annexe) comme demande.
- Les aides financières accordées pour 2020 doivent être utilisées durant l'année en question. Elles ne peuvent ni constituer une réserve ni être utilisées qu'en 2021.
- Si la fédération déclare dans son concept de stabilisation des dommages inférieurs au montant qui lui est proposé, la différence reste chez Swiss Olympic. S'il existe des fédérations qui, en lien avec le COVID-19, ont besoin d'un montant supérieur à celui qui leur a été octroyé, Swiss Olympic

peut leur attribuer des fonds supplémentaires – s’il en reste. Il n’existe aucun droit à des aides financières.

- Les montants proposés ne sont pas négociables. Ceux-ci ont été définis par l’OFSPPO selon la clé de répartition suivante et sont soutenus conjointement par Swiss Olympic :
 - 40 % heures d’activité J+S
 - 30 % étude « Sport Suisse 2020 »
 - 30 % classification de Swiss Olympic
- Aucune aide financière ne peut être versée directement aux athlètes.
- La fédération sportive peut garder 5 % maximum du montant qui lui a été octroyé. Cela permettra de compenser la charge administrative pour la mise en œuvre des mesures de stabilisation. Le reste peut être utilisé conformément aux instructions de la convention de prestations, qui s’appliquent de manière générale. Les 95 % restants des aides demandées doivent être utilisés à au moins 2/3 pour le sport de masse et à maximum 1/3 pour le sport de performance et le sport de la relève orienté vers la performance. Vous trouverez une proposition de définition dans le « Q+A », bien que la fédération puisse elle-même définir la limite. Pour des cas qui le justifient, il est possible de déroger à cette clé de répartition, par exemple lorsqu’il n’existe pas ou que peu de besoins dans le domaine du sport de masse. Swiss Olympic décide si un cas justifie une exception ou non.
- Il convient de veiller à une répartition équilibrée entre les sexes (promotion des femmes et des hommes).
- Les aides financières reçues doivent être indiquées séparément dans les comptes annuels. Une liste des bénéficiaires de contributions ainsi que le montant de la contribution doivent figurer dans le rapport. Il convient d’utiliser à cet effet le formulaire « Rapport sur le concept de stabilisation » en annexe.

Swiss Olympic adaptera le « Q+A » sur son site Internet au fur et à mesure. Lors d’une réunion téléphonique, probablement à la mi-juillet, nous discuterons avec vous des expériences recueillies. L’invitation vous sera envoyée ultérieurement.

Les défis sont divers et importants, nous en sommes conscients. Swiss Olympic considère les mesures de stabilisation comme une aide importante et une opportunité pour le sport suisse. Le sport suisse et Swiss Olympic ont acquis une grande crédibilité auprès de la société et du monde politique. C’est pourquoi il est essentiel que la répartition des fonds publics venant des contribuables parmi les mesures de stabilisation se fasse de manière très sérieuse et transparente. Ce n’est qu’ainsi que nous resterons crédibles à long terme. Le projet « Stratégie économie du sport 5.0 » a clairement montré que les conséquences sur le sport suisse se feront probablement ressentir bien au-delà de 2021 et que des mesures de soutien supplémentaires seront nécessaires pour stabiliser et développer le système sportif. Il nous paraît donc d’autant plus important de gérer les contributions envisagées pour 2020 et 2021 de manière particulièrement prudente et responsable. Il ne nous servirait à rien d’empocher à court terme le montant maximal, car cela ne ferait que remettre en question notre crédibilité à long terme.

Veillez nous envoyer vos concepts de stabilisation prêts par e-mail à coronavirus@swissolympic.ch.

Nous nous réjouissons de relever les défis qui nous attendent ces prochaines années, et surtout ces prochains mois et semaines. Ensemble, nous y arriverons. Last but not least, nous remercions l’OFSPPO pour le grand engagement et la bonne et très intense collaboration.

Meilleures salutations,

Swiss Olympic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Stahl', written in a cursive style.

Jürg Stahl
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Schnegg', written in a cursive style.

Roger Schnegg
Directeur